



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2022-059

PUBLIÉ LE 29 MARS 2022

Sommaire

DDTM 22 / DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL

22-2022-03-28-00002 - Arrêté portant sur la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux élections professionnelles du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor - ANNEXE Signée (4 pages)

Page 3

DDTM 22

22-2022-03-28-00002

Arrêté portant sur la clôture de la procédure
d'établissement de la liste des candidats
appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux
élections professionnelles du Comité
départemental des pêches maritimes et des
élevages marins des Côtes-d'Armor - ANNEXE
Signée



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Arrêté portant sur la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux élections professionnelles du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor

**Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.912-81 à R.912-88 ;

Vu le décret n°2021-1244 du 28 septembre 2021 relatif à la composition des Comités des pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des Comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil, et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des Comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté du 18 août 2021 ;

Vu la note technique ministérielle du 21 octobre 2021 précisant les modalités des élections des Comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins, les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 8 octobre 2021 relatif à la composition du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 14 octobre 2021 relatif à l'établissement d'une commission électorale dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 23 décembre 2021 relatif à la clôture de la procédure d'établissement des listes électorales et au dépôt des listes de candidats dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu le procès-verbal de la commission électorale du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins réunie le 18 mars 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr
📍 Prefet22 🐦 Prefet22

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste de candidats appelés à se présenter à l'élection des membres du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor est arrêtée à compter de la publication du présent arrêté. La liste de candidat est publiée en annexe de cet arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté et son annexe seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor et affichés dans les lieux suivants :

* dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer :

- à SAINT-BRIEUC, au 5 rue Jules Vallès.
- à PAIMPOL, au 2 rue du Docteur Monjarret.

* au siège du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins :

- à PORDIC, Espace Azur, rue des Grands Clos.

Article 3 : L'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 13 décembre 2016 relatif à la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelé à se présenter le 12 janvier 2017 aux élections professionnelles du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Brieuc, le 28 Mars 2022
Le Secrétaire Général

28 MARS 2022

Henric OBARA

Annexe à l'arrêté du 28 MARS 2022 arrêtant les listes de candidats aux élections professionnelles dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes d'Armor

Listes de candidats validées pour le scrutin du 27 avril 2022

Collège des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin

Liste de l'Union fédérale maritime CFDT

Titulaires	Suppléants
1 - COLLIN Cyril Gilbert Raymond	1 - JOUANNY Sylvain Jean-Louis
2 - THOMAS Jonathan	2 - BOITTE Nicolas
3 - BREARD Jean-Pierre	3 - DANIEL Anthony
4 - METAYER Steeven	4 - BROCHOT Clément
5 - BOUREL David Jean-Paul	5 - SILLARD Christian Serge
6 - LE VERGE David	6 - TASSE Florian Alain Patrick
7 - ROUY Yann Bruno	7 - LE HEGARAT Dominique
8 - RIOU Kenan, Louis	8 - RIVOALLAN Steven
9 - LE LEVIER Gaël François Marie	9 - LE GUYADER Pierre
10 - LE HEGARAT Raphaël *	10 - LE HELLOCO Thomas
11 - STABUSCH Yves	11 - BIDAN Sébastien
12 - LE LIEVRE Nathan Marvin	12 - LE LIEVRE Killian Eric Hocine Jean
13 - BLANCHET Melvin Jean-Baptiste Joseph	13 - TRAVADON Antoine
14	14
15	15
16	16
17	17

* Candidature dérogatoire

Collège des « Chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin »

Catégorie des « Chefs d'entreprises maritimes embarqués »

Liste du Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT

Titulaires	Suppléants
1 - METAYER Grégory	1 - LE PIERRES Anthony Pierre Dominique
2 - SOUPLLET David	2 - GAUDU Richard Didier
3 - RAULT Mickaël William	3 - SOURON Florian David Christian Dominique

4 - CADREN Vincent	4 - KERANGOFF Raphaël
5 - BEAUVAIS Manuel	5 - LE PARC David
6 - LE COQ David Claude Loïc	6 - CHEVALIER Georges François
7 - BLANCHET Eddy	7 - RAULT Gabriel Emile
8 - HERVIOU Jean-Michel	8 - HERVIOU Quentin Mario
9 - LE LEVIER Yohann	9 - RIOU Evan
10 - LE MERDY Glen	10 - RAULT Lionel Gérard Louis
11 - THIAULT Christopher Yves Daniel Pierre	11 - MARTINEAU Christopher Lucien Raphaël
12 - LE HEGARAT Jean-Michel	12 - LE HEGARAT Thomas
13 - REGEREAU Yohann	13 - LE MARREC Christophe Henri

Catégorie des « Chefs d'entreprises maritimes non embarqués »

Liste commune du Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT et de l'Union des amateurs à la pêche de France

Titulaire	Suppléant
1 - PORCHER Roxane Christiane Sylviane	1 - BLANCHET/ DEMOY Typhaine Sylvie Christine

Catégorie des « Chefs d'entreprises de pêche maritime à pied et de récolte de goémones sur le rivage »

Liste du Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT

Titulaires	Suppléants
1 - STEPHAN Arnaud	1 - LE CALVEZ Jean
2 - REBOURS Vincent	2 - CHOLET Michel Ange Marcel

Catégorie des « Chefs d'entreprises d'élevage marin »:

Aucune liste n'a été déposée pour cette catégorie.

Liste des électeurs éligibles dans cette catégorie :

LOKOEY Anne-Sophie Corine Catherine
MENGUY Anne-Françoise